

# **MÉMOIRE PRÉ-BUDGÉTAIRE 2023**

## **Déposé le 31 janvier 2023**

Rédigé par Gaele Fedida, PhD  
*Coordonnatrice aux dossiers politiques*

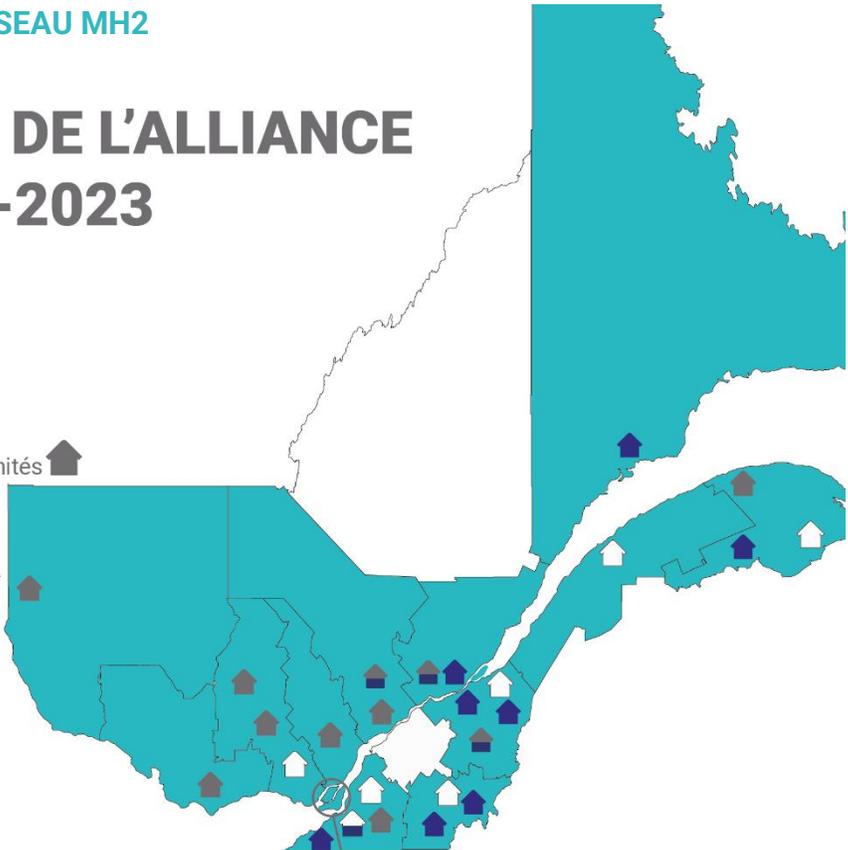
## Table des matières

1. CARTE D'IMPLANTATION DU RÉSEAU MH2 .....	2
2. NOS DEMANDES EN BREF .....	3
3. SUBVENTIONS SECTEUR VIOLENCE CONJUGALE .....	4
A. Financement des services en MH2 .....	4
Pour les maisons en ouverture en 2023 .....	6
B. Financement des développements du réseau d'hébergement MH2 .....	6
Portrait .....	6
Subventions gouvernementales complémentaires .....	6
Frais municipaux développement .....	7
4. FINANCEMENT DE L'ALLIANCE MH2 .....	8
5. LES SERVICES PUBLICS DONT LES VICTIMES ONT BESOIN .....	9
PSL Urgence violence conjugale .....	9
Bonification Plan action santé et bien-être des femmes .....	9
La cybersécurité .....	10
Revalorisation de l'allocation aide VC .....	10
LES SUIVIS DE REBATIR LA CONFIANCE .....	10
Accréditation groupes hommes .....	10
Centres de services intégrés, doivent inclure l'accès aux soins .....	10
Échange de garde sécurisé .....	11
Appels de projets pour la recherche .....	11
Aide juridique spécialisée en VC .....	11

# 1. CARTE D'IMPLANTATION DU RÉSEAU MH2

## LES MEMBRES DE L'ALLIANCE 2022-2023

- Abitibi-Témiscamingue**  
Alternatives pour elles : 10 unités 
- Bas-Saint-Laurent**  
La Débrouille : 8 unités 
- Capitale-Nationale**  
Inter-Elles : 14 unités ; 5 unités   
Maison communautaire Missinak : 12 unités 
- Chaudière-Appalaches**  
Denise Ruel : 7 unités   
Jardilec : 8 unités   
Maison Louise : 5 unités ; 7 unités   
Maison la Transit'Elles : 5 unités 
- Côte-Nord**  
Anita Label : 8 unités 
- Estrie**  
La Bouée Régionale : 8 unités   
La Méridienne : 8 unités   
Maison de Montigny : 9 unités 
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**  
Blanche-Morin : 5 unités   
Mary Grace : 11 unités   
Centre Louise Amélie : 13 unités 
- Lanaudière**  
La Traverse : 11 unités 
- Laurentides**  
L'Ombre-Elle : 7 unités   
Maison d'Ariane : 8 unités   
Passe-R-Elle des H-L : 7 unités 
- Laval**  
Au tour d'elle : 2 unités   
Bouclier d'Athena : 17 unités 
- Mauricie**  
Maison de Connivence : 5 unités   
Pavillon des Demois'ailles : 2 unités ; 8 unités 
- Montérégie**  
L'Égide : 7 unités ; 6 unités   
Louise Latraverse : 15 unités   
La Re-Source 2 : 8 unités   
Maison La Source : 8 unités 
- Montréal**  
Alternat'elle : 14 unités ; 6 unités   
Maison Flora Tristan : 9 unités ; 20 unités   
La Dauphinelle : 4 unités ; 14 unités   
L'Océane : 8 unités   
Nouvelle-Étape : 7 unités ; 9 unités   
PasserElle : 11 unités   
Transit24 : 9 unités 
- Outaouais**  
Toit d'Érica : 16 unités 



	EN FONCTION
	EN CONSTRUCTION/ CONSTRUCTION IMMINENTE
	EN DÉVELOPPEMENT

## 2. NOS DEMANDES EN BREF

### Financement des services en MH2

En 2023	141 unités ouvertes + 156 unités ouvertes	= 18,774,681 \$
En 2025	avec 105 unités supplémentaires	= 25,910,58\$

### Financement des nouvelles unités

15 projets en recherche de financement, 115 unités (364 places)	=55,200,000\$
Plus exonération des frais ville pour les nouvelles constructions	

Financement de l'Alliance MH2 = 730,428 \$

### Bonifier les services publics dont les victimes ont besoin

**PSL urgence VC** Reconduire le programme de 100 unités en 2023  
Bonifier la capacité de suivi de ce programme au sein des équipes OMH.

### Bonification Plan action santé et bien-être des femmes

- **Moyens diagnostics pour les traumatismes crâniens**, initiative conjointe d'une clinique mobile de dépistage avec le coordinateur du programme de Traumatisme Cranio-Cérébral au Centre Universitaire de Santé McGill (hôpital général de Montréal).
- Accès soins **santé mentale**

**La cybersécurité** 200,000\$ par an sur 4 ans

### LES SUIVIS DE REBATIR LA CONFIANCE

**Accréditation des groupes hommes**  
**Centres de services intégrés, doivent inclure l'accès aux soins**  
**Échange de garde sécurisé**  
**Appels de projets pour la recherche**  
**Aide juridique spécialisée en VC**

Les maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape pour femmes et enfants victimes de violence conjugale (MH2) hébergent les femmes qui, au sortir des maisons d'aide et d'hébergement (1<sup>e</sup> étape), ont des enjeux de sécurité majeurs avec l'ex-conjoint. Cela représente 8% des femmes hébergées dans les refuges d'urgence, soit environ 500 femmes par an, et leurs enfants. La MH2 s'inscrit dans le continuum des services en violence conjugale et vise à prévenir l'homicide conjugal.

Actuellement 18 maisons opèrent 143 unités (371 places) qui accueillent en moyenne chaque année 220 femmes et 270 enfants, pour une durée moyenne de séjour de 9 mois. Les taux de refus sont de 71% à Montréal, et 37% dans les régions où le service existe.

Treize ministères ont un mandat en violence conjugale, dont 5 avec lesquels nous collaborons plus spécifiquement : Santé et Services sociaux, Condition féminine, Habitation, Sécurité publique, Justice. Les arrimages peuvent être complexes entre les différentes administrations dont les agendas sont parfois contradictoires.

### 3. SUBVENTIONS SECTEUR VIOLENCE CONJUGALE

#### A. Financement des services en MH2

Le gouvernement s'est engagé à développer le réseau d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape depuis le plan d'Action 2018-2023. En 2020, le MSSS décide d'un mode de calcul harmonisé des subventions, un forfait est établi par typologie d'appartement (en fonction du nombre de personnes que l'appartement va *minimalement* héberger). Le MSSS décide de financer 0,5 ETP (équivalent temps plein) par femme hébergée, 0,2ETP par enfant hébergé, plus 15% frais administratifs.

Après 4 ans de déploiement du panier de services, nos membres sont capables de démontrer que les coûts sont largement sous-estimés, notamment au regard du rattrapage salarial de nos équipes de travail qui se font agressivement débaucher par le réseau de la santé ! De plus, le déploiement de nouvelles aides pour les victimes, plus que bienvenu, a donné des nouveaux mandats aux intervenantes de maisons : recherche d'appartements au privé pour les PSL d'urgence, accompagnements judiciaires....

La méthode de calcul initiale du MSSS a été conservée : un montant par typologie d'appartement opéré, en fonction de la capacité d'accueil *minimale* de chaque unité. Puisque le logement est transitoire et non permanent, et au vu des impératifs de sécurité, il est habituel cependant que les maisons accueillent beaucoup plus d'enfants que ce minimum.

Les coûts de ressources humaines représentent 73% du cadre financier d'une MH2, incluant un **rattrapage salarial de l'ordre de 24%**<sup>1</sup>, selon les calculs de nos instances provinciales (RQACA, TRPOCB). A quoi s'ajoutent les **coûts de services qui n'étaient pas couverts jusque-là**, mais qui relèvent de la mission violence conjugale, et sont couverts dans les services d'hébergement d'urgence : coûts d'entretien des parties non résidentielles (aucun financement SHQ ou SCHL pour les espaces de services), coûts de services directs aux femmes et enfants hébergés, coûts de rafraîchissement des logements entre chaque locataire (peinture, bris divers). Les loyers payés par les résidentes ne couvrent que les frais de gestion d'immeuble sur les parties résidentielles.

---

<sup>1</sup> Salaire de base = 31,13\$/h, **soit 79,250\$ par an** incluant toutes les charges sociales. Pour mémoire la base de financement de 2020 était un taux de 25\$/h.

Enfin les MH2 demandent le rehaussement des frais administratifs de 15% à 20% de la masse salariale.

**AJOUTS DE COUTS qui n'ont jamais été considérés dans le financement MH2 :**

PLUS 2500\$/unité/an de **coûts d'entretien des espaces non résidentiels** (bureaux, salle commune, salle enfants, bris divers, meubles...). Ces couts sont couverts par les budgets de service en MH1, les contributions locatives des femmes hébergées sont supposées couvrir les couts des logements, pas des espaces non résidentiels.

PLUS 4000\$/unité/an de **coûts de services aux femmes et enfants** (sorties aux pommes, Noel, soutien juridique, gardiennage de répit ou durant les ateliers ...), services couverts dans les subventions MH1.

PLUS 2500\$/unité/an de **remise en état de l'appartement lors du changement de locataire** (remplacement et réparations bris d'équipement, peinture fraîche...), avec un facteur 1,3 selon notre durée moyenne de séjour de 9 mois (il peut donc y avoir plusieurs changements de locataire en une année), soit un montant de 3,250\$ / unité/an

Donc au total pour ces **autres coûts un montant annuel forfaitaire de 9,750\$/unité**

En conclusion voici les nouveaux totaux que nous revendiquons par typologie (incluent RH + 20% admin + 9750\$ autres couts):

typologie	2023
femme seule	<b>49 388 \$</b>
4 demi	<b>65 243 \$</b>
5 demi	<b>81 098 \$</b>
6 demi	<b>96 953 \$</b>

En conséquence, voici la **Projection du budget nécessaire d'ici 2025** selon les unités actuellement opérées et celles en construction d'ici 2025. Le MSSS dispose du calendrier d'ouverture des services pour affiner ces chiffres en 2023 et 2024, au fur et à mesure de l'ouverture des nouvelles unités.

Type d'unité	Nombre d'unités opérées en 2023-2024	Total \$\$ 2023-2024	Nombre d'unités opérées en 2024-2025	Total \$\$ 2024-2025
Femme seule	111	5 482 068 \$	137	6 766 156 \$
4 et demi	123	8 024 889 \$	163	10 634 609 \$
5 et demi	53	4 298 194 \$	87	7 055 526 \$
6 et demi	10	969 530 \$	15	1 454 295 \$
<b>TOTAL</b>	<b>297</b>	<b>18 774 681 \$</b>	<b>402</b>	<b>25 910 586 \$</b>

EN conclusion, la subvention nécessaire aux services ouverts en MH2 par le réseau de l'Alliance aura besoin de près de **26 millions \$ annuels à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.**

### Pour les maisons en ouverture en 2023

Nous avons demandé au MSSS depuis le printemps 2022 que la subvention soit versée **3 mois avant la date de livraison** du bâtiment pour ouvrir les services le plus tôt possible tel que demandé par le gouvernement. Les MH2 ne peuvent accueillir la clientèle le jour même de la livraison du bâtiment, l'organisme doit recruter et former du personnel, meubler les unités, s'assurer de la concertation avec les maisons d'urgence du territoire, valider le plan de sécurité avec les pompiers... préparer l'admission des résidentes demandera en moyenne 3 mois avant de pouvoir effectivement les héberger. Les admissions qui seront faites dans les nouvelles unités libéreront des places en urgence, notamment parce que ce sont en général les femmes les plus en danger dont les séjours sont prolongés en MH1 car elles ne peuvent pas se mettre en sécurité. Rappelons également que les MH2 préviennent les homicides conjugaux. Le gouvernement doit être cohérent en interne et faire tout ce qui est possible pour ouvrir les nouvelles places rapidement. A Montréal le service d'habitation de la municipalité nous a confirmé que c'est la pratique courante dans tous les projets d'hébergement.

Enfin, il faudra en 2023 clore la **transition du financement des services MH2 vers la mission globale violence conjugale du programme de subvention aux organismes communautaires (PSOC)**. En 2022 encore, les maisons de régions différentes ont eu des avis de versements dont les intitulés inventifs et disparates, outre que ne correspondant à aucun programme connu, ont contribué à une grande confusion, y compris au niveau des services administratifs des CIUSSS. L'harmonisation du cadre de subvention sera bienvenue après 4 ans de travaux conjoints avec le MSSS pour répondre aux engagements du plan d'action gouvernemental. Il s'agit d'une part de **cohérence gouvernementale**; et d'autre part **l'équité** entre les maisons d'hébergement dans les régions.

**Portefeuille de référence : MSSS (PSOC)**

## B. Financement des développements du réseau d'hébergement MH2

### Portrait

Les premières nouvelles unités d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape financées par l'ICRL1 ouvriront ce printemps à Montréal. L'ouverture de 502 nouvelles places dont les chantiers sont en cours s'échelonne jusqu'en avril 2024.

Les projets en violence conjugale coûtent naturellement plus chers que du logement social classique : les installations de sécurité, 20% d'espaces non-résidentiels pour les services (bureau d'intervention, salle commune, salle enfants), projets beaucoup plus petits (pour des raisons de sécurité), donc moins d'économies d'échelle.

<b>Financement acquis</b>	15 projets	176 unités	502 places	75,000,000 \$
<b>En recherche \$\$</b>	15 projets	115 unités	364 places	55,200,000\$
<b>Total</b>	<b>30 projets</b>	<b>291 unités</b>	<b>866 places</b>	<b>130,200,000 \$</b>

### Subventions gouvernementales complémentaires

Actuellement AUCUN programme gouvernemental (fédéral ICRL ou FNCIL; ou provincial AL, PHAQ) ne permet de construire à lui seul un nouveau développement, alors même que les deux paliers reconnaissent les besoins criants d'hébergement en violence conjugale.

De plus, entre le dépôt d'un projet et sa réalisation les prix évoluent, mais pas les subventions. Lorsque la construction du CHUM prend 10 ans, et que les devis augmentent dans le temps, le gouvernement demande-t-il au CA de faire des événements bénéfiques pour combler le solde ??

Le MSSS a décliné la proposition de planification du développement du réseau MH2 proposée par l'Alliance depuis 2018 au motif que les maisons doivent être issues du tissu communautaire. Des groupes de femmes (MH1 et centre de femmes) ont donc mobilisé leurs communautés et il reste à répondre à la demande de 115 unités non financées.

### **ALERTE sur l'efficacité des financements fédéraux disponibles**

**L'ICRL3** ne financera que les projets qui n'ont aucune hypothèque : "Les prêts remboursables ne sont pas une source de financement ou de contribution admissible en vertu de l'ICRL"<sup>2</sup>.  
Le coût moyen actuel des projets MH2 est de 480K\$ la porte AVEC hypothèques.

L'Alliance demande à ce que **115 nouvelles unités de MH2 soient accordées au portfolio de l'Alliance**, sur le modèle de l'accord passé avec le fonds de solidarité FTQ, et la Caisse d'Économie Solidaire Desjardins (1000 unités chacun). Que ce soit par la SHQ ou la SCHL, il est nécessaire de donner les moyens de travailler aux réseaux si l'objectif reste d'offrir des services adéquats aux victimes. L'appareil gouvernemental doit gagner en efficacité pour livrer, sinon ce nouveau fonds ne servira qu'à combler des manques de vieux projets, et non d'ouvrir de nouvelles places.

Il sera nécessaire que la SHQ négocie avec le gouvernement fédéral afin qu'elle garantisse les prêts des projets de MH2 en ICRL3.

**FNCIL** - La négociation entre Québec et la SCHL **perdure depuis 6 mois sur le format de l'entente**. Actuellement plusieurs projets avancent uniquement sur la prise de risque de l'organisme. Les maisons prennent des hypothèques dont les taux d'intérêt ne seront pas couverts par la subvention. D'un côté les projets doivent démontrer qu'ils sont actifs, mais ils ne reçoivent pas d'argent pour ce faire, une fois de plus ce sont les groupes communautaires qui assument les impacts alors que les deux gouvernements font de la lutte contre la violence conjugale une priorité.

**Portefeuille de référence : Ministre de l'Habitation, Ministre aux affaires intergouvernementales.**

### **Frais municipaux développement**

Actuellement dans les budgets de réalisation des projets en développement, les maisons cherchent des subventions publiques pour payer les taxes d'un autre palier gouvernement ! Nous parlons bien ici d'infrastructures sociales, reconnues dans les plans d'action successifs, la nouvelle stratégie intégrée contre la violence faite aux femmes, ou la stratégie nationale logement. Ainsi pour les 58 nouvelles unités à Montréal les projets de l'Alliance doivent déboursier la somme de **1 million \$**.

**Portefeuille de référence : MAMH**

<sup>2</sup> Guide du demandeur page 9

#### 4. FINANCEMENT DE L'ALLIANCE MH2

L'Alliance a triplé son membrariat<sup>3</sup> depuis que le plan d'action a reconnu l'hébergement de 2<sup>e</sup> étape dans le continuum de services en violence conjugale. Pour autant le financement à la mission globale obtenue par le PSOC est de moitié ce qui est reconnu aux autres regroupements provinciaux comparables du secteur<sup>4</sup>. Il est certain que ces regroupements ont un historique plus long au PSOC, ce qui a pu induire des augmentations successives automatiques, pour autant la réalité de nos travaux et de nos besoins se compare tout à fait en 2023. Le financement à la mission globale de l'Alliance par le PSOC ne représente que 10% de notre budget annuel, dont l'essentiel provient du budget fédéral. Malgré l'ampleur du travail à accomplir, notre mission de soutien et d'accompagnement de nos membres se fait actuellement par l'entremise de projets ponctuels et non récurrents puisque le financement à la mission globale du PSOC que nous recevons actuellement s'élève à 125 000\$ pour 2022-2023, cela couvre à peine le salaire de deux permanentes alors que notre équipe, constituée de 14 employées, travaille d'arrache-pied pour réussir à combler les besoins actuels.

Afin d'assurer l'équité avec ses partenaires, l'Alliance demande au MSSS la correction rapide du biais historique qui la maintient dans une situation discriminatoire de pauvreté en regard des autres réseaux parties prenantes.

Nos nouvelles membres découvrent l'hébergement de 2<sup>e</sup> étape et la spécificité de ses services en violence conjugale postséparation. Elles ont besoin d'un fort soutien, tant pour le développement de projets, que pour la mise en place du panier de services. Les maisons déjà en opération sont financées depuis tout juste 4 ans, durant lesquels la COVID a beaucoup compliqué la mise en place des services en contexte de pénurie de main d'œuvre. L'Alliance offre à l'ensemble de ses membres du soutien technique, de la formation spécialisée, de la recherche sur leurs enjeux d'intervention. L'Alliance contribue activement aux travaux des ministères de la Santé et des Services sociaux (MSSS), des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Sécurité publique (MSP), de la Justice, relatifs aux évolutions des politiques publiques en violence conjugale. L'Alliance siège également au Comité d'examen des décès survenus en contexte conjugal du Bureau du coroner, et est une instance reconnue par le Secrétariat à la condition féminine.

Les Ministères sollicitent notre expertise pour articuler l'opérationnalisation de l'ensemble des recommandations en violence conjugale, ce qui est une charge de travail bienvenue mais supplémentaire et conséquente. L'Alliance doit disponibiliser ses coordonnatrices et sa présidente bénévole en continu depuis des mois avec les Ministères de la Justice, de la Sécurité publique, de l'Habitation, de la Santé. Nous avons dû là encore étoffer l'équipe afin de répondre à la demande gouvernementale.

---

<sup>3</sup> 11 membres en 2018, 36 membres en janvier 2023

<sup>4</sup> En violence conjugale : le *Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale* avec 46 membres ainsi que la *Fédération des maisons d'hébergement pour femmes* sont significativement plus financé que l'Alliance. En comparaison, le réseau *À Cœur d'hommes* (31 groupes pour conjoints violents), obtenait pour l'année financière 2021-2022 le quintuple de notre financement au PSOC (540,000\$). Nous opérons avec un financement à la mission globale si précaire que même le *Réseau des Maisons Oxygène* regroupant 22 maisons d'hébergement pour pères en difficultés est mieux financé (138 652\$ en 2021). Il ne va sans dire que de telles ressources pour les agresseurs font partie de la solution pour éradiquer la violence conjugale, mais il n'est pas logique qu'un groupe de maisons qui hébergent les victimes soit significativement moins financé.

La Table provinciale préconise le financement de 6 postes permanents pour un regroupement de notre taille. Actuellement l'Alliance fonctionne par projets parce que son financement à la mission est largement insuffisant pour répondre aux besoins croissants des membres dont le nombre augmente rapidement. **Nous demandons un soutien en mission globale à la hauteur du travail que nous fournissons : 730,428\$.**

**Portefeuille de référence : MSSS (PSOC)**

## 5. LES SERVICES PUBLICS DONT LES VICTIMES ONT BESOIN

### PSL Urgence violence conjugale

La demande de l'Alliance d'accès au logement social en urgence pour les femmes sans statut est reconnue depuis le budget de 2021, dans lequel le gouvernement a accordé 100 subventions de programme de supplément au loyer (PSL) pour cette clientèle, reconduits en 2022. Il est nécessaire de poursuivre la mise en place de ce volet spécifique de PSL d'urgence. Il a fait ses preuves dans les offices d'habitation où il est soutenu par les OMH, sans toutefois que les moyens effectifs leur aient été dévolus pour opérationnaliser ce programme. Ce sont les intervenantes des maisons qui doivent chercher un appartement sur le marché privé, convaincre le propriétaire de louer, le tout dans des délais ultra rapides vu que le marché de l'immobilier locatif est extrêmement tendu. Il n'a pas été rare que des baux échappent au programme du fait de la lenteur du processus OMH, alors que nous parlons bien ici de PSL **d'urgence** ("ce qui ne souffre aucun délai" selon le Larousse...).

Par ailleurs, le principe de priorisation des victimes de violence conjugale sur les listes d'attente des HLM doit se poursuivre.

Enfin la disponibilité de logement social est cruciale pour assurer la sortie du cycle de la violence pour un bon nombre de femmes. La crise actuelle a pour effet de prolonger indument les séjours des femmes en maison d'urgence comme en 2<sup>e</sup> étape.

**Portefeuille de référence : Logement social**

### Bonification Plan action santé et bien-être des femmes

Le secteur de la violence conjugale travaille depuis les 3 dernières années les impacts méconnus des traumatismes craniocérébraux (TCC) sur les victimes de violence conjugale<sup>5</sup>. En janvier 2023 l'Alliance a tenu une journée d'étude réunissant à l'UQAM des médecins, des ergothérapeutes, des intervenantes de maisons d'hébergement. Ils s'entendent pour constater l'inexistence de services diagnostiques accessibles, et vont proposer un **projet pilote de clinique mobile de dépistage des TCC** avec l'équipe de traumatologie de l'Hôpital général de Montréal. Les intervenant.e.s de première ligne (intervenant.e.s de maisons d'hébergement, policier.ère.s) devraient ainsi être en mesure de faire appel à ce service lors d'une présence de violences physiques afin de garantir un dépistage précoce d'un TCC dans le but de garantir un meilleur accompagnement socio-juridique aux victimes. Ce type de services devrait éventuellement être intégré au sein des centres de services intégrés pour les victimes de violence sexuelle et de violence conjugale qui, dans leurs versions pilotes actuelles ne prévoit aucun service médical, malgré les recommandations de *Rebâtir la confiance*.

---

<sup>5</sup> Pour 1 hockeyeur qui fait un trauma, ce sont 700 femmes qui en subissent un (voir les travaux de Mme Halina Haag, Université Weston), un étranglement par exemple (violence) peut conduire à un TCC.

Également, un corridor de services particulier devrait être mis en place pour assurer aux femmes et aux enfants hébergés **l'accès aux soins de santé mentale**. Cela est un enjeu pour les femmes qui ne peuvent pas aller en hébergement du fait d'un diagnostic (notamment les troubles du spectre de l'autisme – TSA).

### **Portefeuille de référence : MSSS**

#### La cybersécurité

Est-ce que le mandat du ministère de la Cybersécurité et du Numérique se contentera de sortir les fax des cliniques médicales ? Le ministère n'est pas partie prenante de la Stratégie Intégrée Violence (SIV), alors qu'actuellement le cyberspace est LE moyen facile pour la violence postséparation exercée par les ex-conjoints. La SIV a simplement inclus une action, financée à hauteur de 330,000\$ pour 4 ans, ce qui est très insuffisant.

L'Alliance demande **un budget de 200,000\$ sur 4 ans** pour poursuivre les travaux en suspens depuis 2018 avec le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine (CDEACF).

### **Portefeuille de référence : Ministère de la Cybersécurité**

#### Revalorisation de l'allocation aide VC

L'aide sociale est bonifiée de 100\$ par mois pour les victimes de violence conjugale durant leur séjour en maison de 1<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> étape. Ce montant n'a pas été revue depuis plus de 15 ans, il doit être revalorisé pour faire une réelle différence dans le budget d'une femme hébergée.

### **Portefeuille de référence : Ministère de la Solidarité**

## **LES SUIVIS DE REBATIR LA CONFIANCE**

### Accréditation groupes hommes

*« [...] des préoccupations ont été exprimées quant à la spécificité des programmes offerts aux conjoints violents et à la possibilité de confusion entre ceux-ci et les groupes de soutien pour hommes en difficulté. Le comité estime que les programmes pour conjoints violents doivent avoir leur propre spécificité et être résolument axés sur la responsabilisation. Ces programmes doivent être évalués et recevoir une accréditation pour garantir leur qualité et assurer une certaine uniformité à travers les régions du Québec (R-121 et R-125) »*

L'Alliance demande au Ministère des Finances de s'assurer de ne financer que les groupes accrédités sur les enveloppes violence conjugale.

### **Portefeuille de référence : MSSS**

### Centres de services intégrés, doivent inclure l'accès aux soins

*« Le comité recommande le lancement d'un projet pilote de centre de services intégrés pour les victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale, qui réunirait des intervenant.e.s psychosociaux, des médecins et des infirmier.e.s, des policier.e.s, des procureur.e.s et des avocat.e.s. (R-15). »*

Lors des dernières séances de travail sur le tribunal spécialisé, le MSSS n'avait pas encore envisagé d'inclure l'accès au soin dans la trajectoire des victimes, cela fait pourtant partie intégrante des besoins des femmes et enfants concernés.

### **Portefeuille de référence : MSSS**

### Échange de garde sécurisé

« [le Comité] recommande également de pallier le manque de lieux accessibles et sécuritaires pour effectuer les échanges de garde ou les visites supervisées (R-133) et de prévoir un nombre suffisant d'intervenant.e.s formé.e.s pour faciliter et superviser les droits d'accès (R-134) »

Actuellement, alors même que ces décisions sont des ordres de Cour, les services ne sont pas disponibles. Ainsi, par exemple, sur la Côte Nord le service a été purement et simplement suspendu faute de fonds; à Montréal il n'y a que deux points de services, aux confins de l'Ouest et de l'Est. Cela conduit les femmes à procéder à des échanges d'enfants au Mc Donald ou à la station de métro, en aucun cas sécurisant pour la mère. Bien entendu ces services, étant liés à la sécurité, et ordonnés par un juge, doivent être accessibles gratuitement.

**Portefeuille de référence : MSSS (DPJ)**

### Appels de projets pour la recherche

Il est nécessaire, et de bonne gestion des fonds publics, que les fonds alloués au suivi de la mise en œuvre de *Rebâtir la confiance*, soient l'objet d'appels de projets pour l'ensemble des volets, incluant les dimensions de recherche. Lorsqu'il s'agit de recherche évaluative quant aux pilotes, ou nouvelles mesures proposées, le ministre de la Justice, responsable d'une reddition de comptes annuelle à l'Assemblée nationale, doit s'assurer que la validité et la crédibilité de l'exercice ne prête pas flanc à des perceptions de parti pris quant à la bonne exécution ou non de la feuille de route. Pour cela, il est essentiel que les contrats de recherche soient soumis à une procédure d'appels à projets auprès des universités.

**Portefeuille de référence : MJQ**

### Aide juridique spécialisée en VC

4h de gratuité bienvenus, ainsi que la ligne d'information du DPCP sur les affaires criminelles. Pour autant, une fois la femme informée, elle a besoin de plaider ! Il est donc crucial de **bonifier l'accès à des avocats formés en violence conjugale à l'aide juridique**. Ces dossiers sont complexes, les avocats refusent les causes, car leurs émoluments ne correspondent pas du tout à la charge de travail qu'ils représentent.

**Portefeuille de référence : MJQ**